

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TARN et GARONNE**

**Nombre de conseillers**

- en exercice 13  
- présents 10  
- votants 10  
- absents 03  
- exclus 0

Date de convocation :  
26/06/2024

Date d'affichage :  
05/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE VILLEMADÉ**

**Séance du 04 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juillet à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE.

**Etaient présents :** MM. AVIAT BEAUJOUAN BROUSSE-BOURNET DEMEURS MASURIER MOULIS PEYRETOUT SZOPA VIDAL

**Absent excusé :** M. AYME

Absentes non excusées : Mmes LASGUES LACOMBE

M. DEMEURS a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

**Ajout de 1 point à l'ordre du jour :**

Achat de mobilier pour le café multiservice : demande du fonds de concours au GMCA.

**DELIBERATIONS**

**31/2024 Démission de la 2<sup>ème</sup> Adjointe, modification du nombre d'Adjoints, élection de deux nouveaux Adjoints.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Madame MOULIS Marie-Christine, par courrier du 1<sup>er</sup> juin 2024 adressé à Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne a souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire.

Considérant que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal (art L 2122-2 du CGCT) ;

Considérant que le 3<sup>o</sup> Adjoint en place peut remonter au rang 2 ;  
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer :

- pour la modification du nombre d'adjoints
- pour que Monsieur VIDAL 3<sup>o</sup> Adjoint remonte au rang 2
- pour désigner 2 nouveaux adjoints rangs 3 et 4.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de porter le nombre d'adjoints à 4
- de faire remonter Monsieur Vidal au rang de 2<sup>ème</sup> Adjoint.
- de désigner 2 nouveaux adjoints rangs 3 et 4.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint.

#### **Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 06

A obtenu : M. Philippe AVIAT : 09 Voix

M. AVIAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>o</sup> Adjoint.

#### **Election du 4<sup>ème</sup> Adjoint**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 06

A obtenu : M. David DEMEURS : 10 Voix

M. DEMEURS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4<sup>o</sup> Adjoint.

#### **32/2024 Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**

- Considérant que la commune compte 822 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (article L.2123-23).

- Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des Adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

#### **DECIDE :**

Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1<sup>er</sup> adjoint : 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2<sup>e</sup> adjoint : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3<sup>e</sup> adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

4<sup>e</sup> adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

### **33/2024 Modification du plan de financement pour les travaux du parking du boulodrome**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la remise en état du parking du boulodrome.

Il rappelle aussi la délibération du conseil municipal n° 04/2024 relative à la demande du fonds de concours au GMCA et à la décision 434/2023 du conseil communautaire.

En vue du financement de ces travaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil Départemental a attribué une subvention de 4619.00 € soit un taux de 31.2% au lieu de 30%. Il propose donc de modifier le plan de financement de l'aide financière du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le nouveau plan de financement ci-dessous :

* GMCA (34.4%)	5 094.40 €
* DEPARTEMENT 31,2%	4 619.00 €
* Autofinancement 34.4%)	5 094.40 €

**TOTAL 14 807.80 € HT**

- **SOLLICITE** le GMCA (fonds de concours) en vue de la modification du plan de financement de ce projet.

### **34/2024 Achat de mobilier pour le café multiservices communal : demande du fonds de concours au GMCA**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'achat de mobilier pour la réouverture du café multiservices communal.

Le montant de cet achat est estimé à 2 770.50 € HT.

En vue du financement de cet achat, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dont le montant total est estimé à 2 770.50 € HT.

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

* GMCA (45%)	1 246.72 €
* Autofinancement 55%)	1 523.78 €

**TOTAL** **2 770.50 € HT**

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet.

**Questions diverses :**


Monsieur PEYRETOU a demandé à Monsieur le Maire le contenu de la réponse faite à Monsieur le Préfet sur la démission d'adjointe de Madame Marie Christine MOULIS. Monsieur le Maire a répondu que cette réponse n'était pas communicable.

Séance levée à 20H00

Monsieur BROUSSE-BOURNET prend la parole concernant la reprise du café multiservices ; Il fait un conte-rendu des rencontres (2) qui ont eu lieu et de la suite donnée.

Monsieur le Maire informe que la borne de recharge pour les véhicules électriques est en service.

**Le Secrétaire**

  
D. DEMEURS  
M.C. MOULIS



**Le Maire**

  
F. LABRUYERE